



1807 - PRISONNIER PRUSSIEN

18

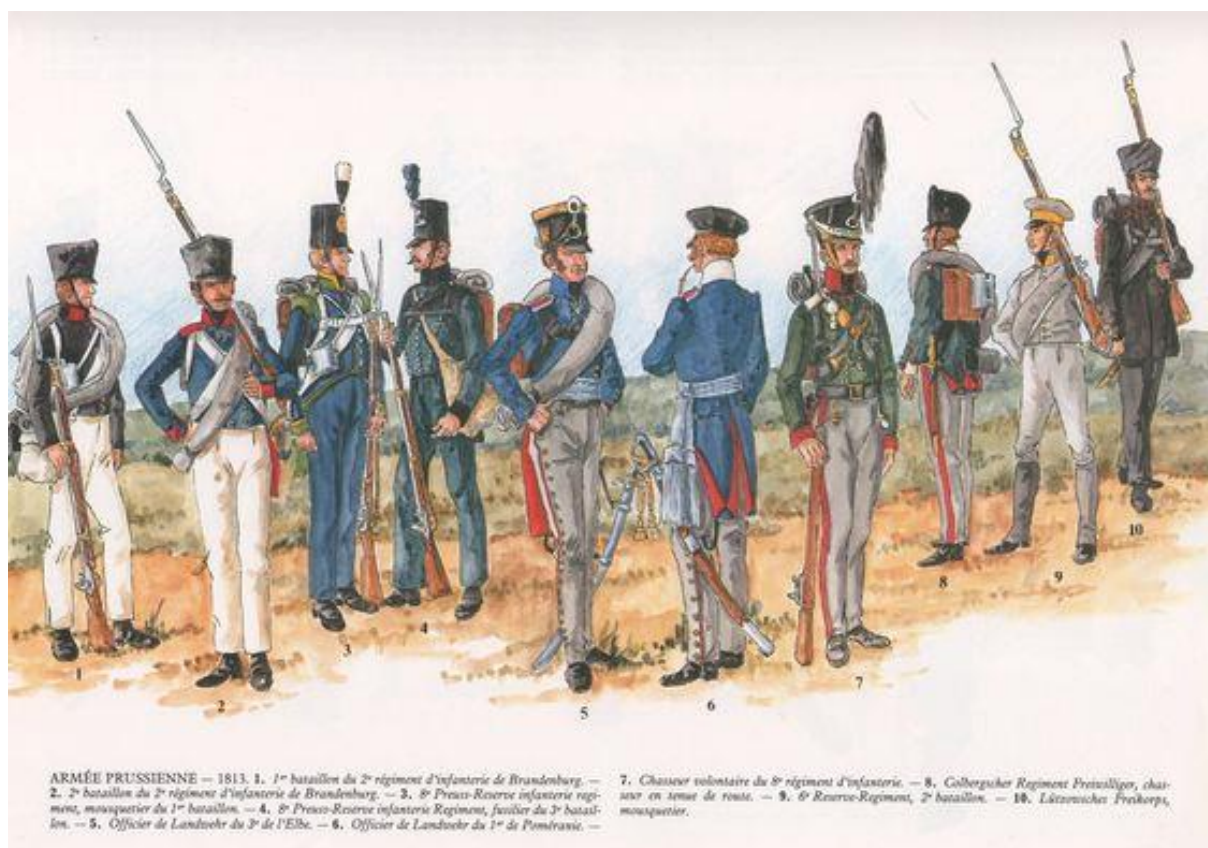
L'an mil huit cent sept le dix février quatre heures
après midy pardevant nous adjoint au Maire de la
Commune d'Auxon chargé de faire la fonction de letat
Civil de la dite Commune Canton Dervy département
de laube Sont comparu Les Sieurs François Dessoyer
Brigadier et Nicolas Charles Sainton Gendarme Special à
La residence d'Auxon. Les quelles nous ont déclaré
que à quoy heures de quatre après midy un
prisonnier de guerre prussien faisant partie de la
Colonne des mil hommes prisonniers prussiens. S'étant
d'abord et allant à Troyes arriva au lieu d'Auxon
Le huit du present mois en il vint de logement
de l'Etat de l'Etat des Chambres de la Caserne de la
Gendarmarie ont il n'est été déposé malade par la prison
ont été logé dans la Commune, et qui paroit
à cet état de maladie qui est connu de
son à Troyes par le Charge des Couriers Militaires
Le quel Jugeant décidé ne peut être connu par
son nom et prisonnier, par quatre autres prisonniers
prussien qui étant en la dite Caserne par la
de maladie Infortuné, à défaut de papier et toutique
Lui lui en l'absence d'indication de grade par même de
quel régime il dépendoit Les quelle déclarations ont
été affirmées jurées et véritables par les dits Sieurs
Dessoyer et Sainton qui ont signé avec nous de pres
acte après que lecture leur en a été faite de quel acte
il sera adressé dans le présent Julestement
Monsieur Le Procureur des guerres du département
de laube

Dessoyer
Sainton

L'an mil huit cent sept le dix février quatre heures
après midy pardevant nous adjoint au Maire de la
Commune d'Auxon chargé de faire la fonction de letat
Civil de la dite Commune Canton Dervy département
de laube Sont comparu Les Sieurs François Dessoyer
Brigadier et Nicolas Charles Sainton Gendarme Special à
La residence d'Auxon. Les quelles nous ont déclaré

que Ce Jour d'huy heure de quatre après midy un **prisonnier de Guerre Prussien faisant partie de la Collonne des Mil homme prisonnier prussien**, venant de augerre* et allant à Troyes arrivée en Selieu d'auxon Le huitième du present mois où il reçue Le logement, Est **Décédée en Lune des Chambres de la Caserne de la Gendarmerie ou il a été déposée malade par la personne ou il étoit Logée dans la Commune**, et qui navoit à coté de son état de maladie peût être Conduit de Auxon à Troyes par Le Chargé de convoit militaire **Le quel Individu décedée na pût être Connu par Ses nom et prenom, par quatre autre prisonnier prussien aussi Estant en la dite Caserne pour Cause de maladie Infirmité à defaut de papié et Renseignement Sur lui ni aucune designation de Grade pas même de quel Regiment il dependoit Le quelle declaration ont été affirmée sincere et véritable par Les dits Sieur Dessoier et Sainton qui ont Signe avec nous Le present acte apres que Lecture Leur en a été faite du quel acte il sera adresse deux Expéditions Insesamment à Monsieur Le Commissaire de guerre du departement de laube**

*comprendre Auxerre





1930 - SAUVETAGE DANS UN PUIITS

Jeudi, vers 14 heures, le jeune Marcel Soyer, 6 ans, jouait à cache-cache avec son frère et un petit camarade. Il vint à passer sur des planches recouvrant un puits. L'une d'elles céda et l'enfant disparut dans le vide sans que ses camarades s'en fussent aperçus. Ce n'est que quelques instants après, en entendant des cris qu'ils se rendirent compte de l'accident.

Grâce à la rapidité des secours et surtout au courage de M. Vauclin, qui, n'écoutant que son dévouement, n'hésita pas un instant à descendre dans le puits profond de plus de 15 mètres en s'aidant des tuyaux d'une pompe installée dans ce puits. Il eut le bonheur de remonter cet enfant sain et sauf.



Les suites de cet accident auraient pu être beaucoup plus graves. Heureusement que le jeune Marcel ne perdit pas son sang-froid. Après un plongeon dans l'eau, revenant à la surface, il eut l'idée de se cramponner au tuyau de la pompe, faisant des appels désespérés, ses forces pouvaient l'abandonner à tout instant et il était nécessaire de faire vite. Aussi, M. Vauclin mérite-t-il nos vives félicitations pour l'acte de courage qu'il vient d'accomplir.

Nous avons, dimanche, relaté l'accident survenu au jeune Marcel Soyer, 6 ans, qui, jouant avec des camarades, tomba dans un puits et fut sauvé grâce au courage et à l'esprit de décision de M. Vauchin.

L'enfant reçut les soins de M. le docteur Bézines, d'Auxon : il ne conserve de l'accident qu'un très mauvais souvenir et une légère blessure à la nuque, occasionnée par un choc contre la paroi du puits.

La promptitude des soins permit d'éviter une congestion à l'enfant.



Mme et M. Léon Soyer remercient sincèrement toutes les personnes qui ont porté secours à leur petit Marcel et en particulier M. Gaston Vauclin, pour son courage et son dévouement.

Ils adressent également des remerciements particuliers à la personne qui a dit que « c'était bien fait ».